

VILLE DE SARREGUEMINES
PROCES VERBAL

DE LA 32^{ème} SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la 31e séance du Conseil Municipal
2. Décision modificative – Indemnités de sinistre
3. Budget Primitif 2018 – Budget Général – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d’investissement en vertu de l’article L 1612-1 du CGCT
4. Créances admises en non-valeur – Budget Général 2017
5. Créances admises en non-valeur – Budget Assainissement 2017
6. Révision des tarifs et loyers municipaux pour 2018
7. Numérisation en 3D du Jardin d’Hiver du Musée de la Faïence
8. DSP Parcs de stationnement – Choix du délégataire
9. Aménagement d’un terrain synthétique au stade du Hagwald – Demande de subvention aux fonds européens (FEDER)
10. Demandes d’avance sur subvention
11. Abri anti-aérien du Sacré Cœur – Conventions avec la Gendarmerie et le SDIS
12. Participation à un groupement de commande pour l’achat de papier
13. Avis à émettre sur la Plan Local d’Urbanisme de la commune de Blies-Guersviller
14. Avis à émettre sur le projet de plan d’exposition au bruit de l’aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch
15. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)
16. Divers
Néant

Par convocation en date du 29 novembre 2017, Monsieur Céleste LETT, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 11 décembre 2017, à partir de 18h00, pour sa 32^{ème} séance plénière.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Adjointes : ZINGRAFF Marc, STEINER Sébastien Jean (à partir du point n°13), HECKEL Christiane, CUNAT, Jean-Claude, MULLER-BECKER Nicole, HENNARD Armand, NICKLAUS Bernadette, DIDIOT Carole, PEIFFER Denis,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux LEGERON Chantal, NILLES Denis, MARX Jacques, CORDARY Evelyne, BUCHHEIT Arsène, FISCHER Jean-William, HEYMES-MUHR Marie-Thérèse, LECLERC Nathalie, LIMBACH Dominique, VILHEM-MASSING Dominique, GROUSELLE Marie-Catherine, BEDE-VÖLKER Stéphanie, JUNG Sébastien, YILDIZ Leyla, LAVAL Audrey, BAUER Eric (à partir du point n° 8), SANITATE Pascal, FUHRMANN Caroline, SCHWARTZ Jean-Philippe, BECKERICH Nicole,

Ont donné procuration :

M. STEINER	à Mme NICKLAUS (jusqu'au point n°12)
M. SCHWARTZ Jean-Marc	à M. ZINGRAFF
M. DOLLE	à Monsieur le Maire
Mme LAMPERT	à M. HENNARD

Etait absente excusée : Mme GIANNETTI

Etait absent non excusé : M. UHRING

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs MONTAIGNE, Directeur Général des Services, EBERHART, Directeur Général des Services Techniques, ALBERTUS, Directeur Général Adjoint des Services à la Population, Responsable du Service des Sports, KALIS, Directrice du Pôle Moyens et Ressources, ATAMANIUK, Responsable du Service Culturel, BITSCH, Responsable du Service Communication, CORNET, Responsable du Service des Finances, GROSSMANN, Responsable des Ateliers, HEMMERT, Conservateur des Archives, HENNEÇON, Responsable du Service des Ressources Humaines, HOFFMANN GODARD, Responsable du Service Enseignement Cultes, KACED, Responsable du Service Démocratie Participative, KIEFFER, Directrice des Musées, KIENY, Responsable du Service Urbanisme, LARCHER, Responsable de la Police Municipale, ROHR Alain, responsable des Espaces Verts, ROHR Yves, Responsable du Service Etat-Civil/Population, SOLLAMI, Responsable du Service Informatique, YLMAZ, Responsable du Service Politique de la Ville, SIBILLE, du Service Jeunesse et Vie Associative, WILL, de la Direction Générale des Services,

KIRCHMANN, Directeur de Cabinet,

Après l'appel des Conseillers Municipaux par Mme Audrey LAVAL, Monsieur le Maire entame l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la 31e séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait état d'un courrier émanant de Mme BECKERICH qui conteste la retranscription des débats relatifs au point n° 6 et notamment la réponse apportée par M. ZINGRAFF à l'une de ses deux questions, réponse qu'elle dit ne pas avoir entendue lors de la séance. Monsieur le Maire déclare : « Je n'étais pas présent à la précédente séance pour les raisons que vous connaissez et je remercie à cette occasion les conseillers Municipaux de s'être associés à mon deuil. Je rappelle que les procès-verbaux n'ont pas à être retranscrits in extenso. Le règlement du Conseil Municipal prévoit une synthèse des débats alors que certaines collectivités ont fait le choix de n'en mentionner aucun. » Puis il donne lecture du texte figurant dans le procès-verbal ainsi que de la retranscription intégrale de l'enregistrement concernant ce passage. Les deux documents mentionnent la réponse formulée par M. ZINGRAFF. Monsieur le Maire indique qu'il ne donnera donc pas suite à cette demande de rectification et soumettra le compte-rendu à l'approbation du Conseil Municipal dans sa version originale. Il propose toutefois, à Mme BECKERICH de se rapprocher de la Direction Générale des Services afin d'écouter la bande et vérifier par elle-même que M. ZINGRAFF a bien formulé une réponse à sa question.

En ce qui concerne la demande de Mme BECKERICH sur le nombre de créations d'emplois en 2017, Monsieur le Maire indique les éléments suivants :

- 1 poste d'Attaché hors classe créé initialement pour le Directeur Général des Services. Il sera supprimé étant donné que M. MONTAIGNE a été nommé sur un autre poste.
- 1 poste de Chef de Service de Police Municipale Principal 2^{ème} classe non pourvu en 2017 mais qui le sera en 2018 si la CAP émet un avis favorable à la promotion de M. Philippe LARCHER
- 1 poste d'adjoint d'animation non titulaire (28 heures hebdomadaires) pourvu par le 5^{ème} assistant de langue
- 1 poste d'Attaché non titulaire à temps complet pourvu par M. Kévin KACED. « M. ZINGRAFF vous l'a dit et je le répète, ce poste a été créé suite à la réalisation d'un nouvel organigramme sous l'impulsion de M. MONTAIGNE. Cet organigramme s'articule sur 3 pôles : 1 pôle Services à la Population placé sous la responsabilité d'un Directeur Général Adjoint des Services en la personne de M. Jean-Michel ALBERTUS, 1 Pôle Services Techniques dirigé par M. Jean-Luc EBERHART, Directeur Général des Services Techniques, 1 pôle Ressources et Moyens dont la responsable est Mme Suzanne KALIS. Les services se répartissent dans ces 3 pôles.

En ce qui concerne M. KACED, Mme BECKERICH, nous nous connaissons depuis longtemps. Vous êtes une personne avenante. J'ai pour vous de l'estime et de la sympathie et je souhaite que cela continue ainsi mais dans votre propos, et parce que je n'étais pas là mais aussi parce que je me doute qu'on vous a demandé de me poser la question, j'ai trouvé que cela n'était pas très élégant. Je vous le dis en toute sympathie, je ne voudrais pas que chez vous la médiocrité se mette en marche. Restez dans le comportement correct, efficace et loyal que vous avez toujours eu. Vous avez toujours pu vous exprimer, je vous ai toujours répondu sur le ton de la gentillesse, de la sympathie et de la courtoisie. Je n'ai pas trop apprécié la manière de mettre en cause M. KACED qui a été mon Attaché Parlementaire pendant de longues années avec beaucoup d'efficacité, de loyauté et j'aimerais bien que tous les députés aient des assistants de cette compétence et avec cette disponibilité. »

Mme BECKERICH : « Je ne mets pas du tout en cause M. KACED que je ne connais d'ailleurs pas. Je voulais juste savoir si ce poste avait été créé pour lui et cela, par souci de transparence. »

Monsieur le Maire répond que pour pourvoir ce poste nouvellement créé dans le cadre d'une réorganisation, il n'était pas nécessaire de réunir un jury pour recruter M. KACED dont il connaît les compétences. « Je le recrute les yeux fermés. Ce n'est pas parce que certains me remettent des CV qui ne correspondent pas à mes attentes, qu'il faut aujourd'hui m'accuser d'avoir embauché M. KACED. Je suis très heureux qu'il occupe ce poste à la Démocratie Participative car c'est un homme d'avenir. Je suis fier de mes services et j'ai dans mes services beaucoup de jeunes qui demain seront des conseillers avisés pour les élus. »

Mme BECKERICH : « Je souhaiterais vous dire que je n'ai pas posé cette question parce que vous n'étiez pas là. Je l'ai posée parce que le point n°6 s'y prêtait mais je n'ai pas profité de votre absence pour la poser. Je suis capable de poser directement mes questions face à la personne à qui je m'adresse. »

Monsieur le Maire : « Je prends acte de ce que vous me dites. »

M. SANITATE indique qu'il s'abstiendra car « il y avait peut-être d'autres personnes qui méritaient ce poste »

Finalement, le procès-verbal de la 31^{ème} séance est approuvé **sous 2 abstentions**.

2. Décision modificative – Indemnités de sinistre

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Marc ZINGRAFF,

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux réparations des dégâts suite à un sinistre,

Vu l'avis de la commission des finances,

Décide à l'unanimité

d'inscrire, par voie de décision modificative, les sommes suivantes en dépenses et recettes :

Sinistres	Date des sinistres	Inscription dépense	Imputation dépense	Article Dépense	Service Gestion	Montant de l'indemnité	Imputation Recette
Vol matériels Cimetière Bosquets Sinistre n° 59.17	05/10/2017	2 175,00 €	011/ 0260	60632	21EV	2 175,00 €	7788

Total : 2 175,00 €

Total : 2 175,00 €

3. Budget Primitif 2018 – Budget Général – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d'investissement en vertu de l'article L 1612-1 du CGCT

Mme BECKERICH interroge sur ce qui différencie les immobilisations incorporelles des immobilisations corporelles.

Mme CORNET précise que l'on entend par immobilisations incorporelles ce qui est immatériel (ex : un logiciel) alors que les immobilisations corporelles concernent ce qui est matériel (ex : une chaise, une armoire...)

Le Conseil Municipal

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Marc ZINGRAFF

Vu les dispositions de l'article L 1612.1 du code général des collectivités territoriales portant sur les autorisations de dépenses dans le cas où le budget est voté après le 1^{er} janvier de l'exercice, plus particulièrement sur les autorisations de dépenses nouvelles d'investissement limitées au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que pour le budget général de l'exercice précédent (BP 2017), le montant des dépenses d'équipement ouvert par l'ensemble des inscriptions budgétaires s'élève à 8 412 603.90 €, que le quart de ce montant représente 2 103 150.98 €, que ces 25% représentent le montant des crédits nouveaux 2018 pouvant être allouer pour l'engagement, la liquidation et le mandatement avant le vote du BP 2018,

Considérant qu'il est nécessaire d'engager des dépenses nouvelles d'équipement avant le vote du BP 2018,

Vu l'avis de la commission des finances du 06 décembre 2017

Décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2018, les dépenses nouvelles d'investissement 2018, en vertu de l'article L 1612.1 du CGCT, comme suit

Chapitre	Intitulé	Montant : TTC en €
20	Immobilisations incorporelles	52 483.85 €
204	Subvention d'équipement	30 355.00 €

21	Immobilisations corporelles	1 764 062.13 €
23	Immobilisations en cours	256 250.00 €
	TOTAL	2 103 150.98 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 lors de son adoption.

4. Créances admises en non-valeur – Budget Général 2017

Le Conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Marc ZINGRAFF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états de produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Sarreguemines, portant sur les années 2011 à 2015 pour les motifs suivants :

- Combinaisons infructueuses d'actes
- Clôture insuffisance actif

2011 1 407.30 €

2012 1 641.48 €

2014 116.76 €

2015 185.30 €

Pour un montant total de 3 350.84 €.

Et, considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Sarreguemines, dans les délais légaux et réglementaires.

Décide à l'unanimité

- d'admettre en non-valeur ces créances dont les montants sont mentionnés dans la présente délibération pour les années 2011 à 2015 pour un montant de **3 350.84 euros**.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Général 2017 (article 6541).

5. Créances admises en non-valeur – Budget Assainissement 2017

Le Conseil municipal

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Marc ZINGRAFF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états de produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Sarreguemines, portant sur les années 2013 à 2016 pour les motifs suivants :

- Combinaisons infructueuses d'actes
- Procès-verbaux en carence et
- RAR inférieur au seuil de poursuite.

2013	0.20 €
2014	214.61 €
2015	0.01 €
2016	242.84 €

Pour un montant total de 457.66 €.

Et, considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Sarreguemines, dans les délais légaux et réglementaires.

Décide à l'unanimité

- d'admettre en non-valeur ces créances dont les montants sont mentionnés dans la présente délibération pour les années 2013 à 2016 pour un montant de **457.66 euros**.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Assainissement 2017 (article 6541).

6. Révision des tarifs et loyers municipaux pour 2018

Mme FUHRMANN demande des précisions sur le taux d'occupation annuel des salles de la maison de quartier Beausoleil.

M. PEIFFER indique qu'elles sont très occupées le week-end par des particuliers et en semaine, d'une manière générale, par la vie associative. En ce qui concerne l'augmentation des tarifs de location de cet équipement, il y a eu volonté de les aligner sur ceux de la Maison de Quartier Rive Droite qui a une capacité d'accueil similaire mais aussi, le souci d'essayer d'enrayer les problèmes de nuisances sonores lors d'évènement festifs le week-end. « La priorité de cette hausse des tarifs est la gestion de la paix publique et la bonne tenue des manifestations organisées en ces lieux, notamment par des personnes de l'extérieur. »

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Marc ZINGRAFF

Sur proposition de la Commission des Finances,

Décide à l'unanimité

- de fixer les tarifs, taxes, redevances diverses et loyers pour l'année 2018 selon document détaillé ci-annexé.

7. Numérisation en 3D du Jardin d'Hiver du Musée de la Faïence

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude CUNAT, adjoint délégué à la Culture

Décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de collaboration qui définit les modalités d'intervention de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg dans le cadre d'un projet de numérisation en 3D du Jardin d'hiver. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet de numérisation ont été votés en 2017 (Fonction 3220 / Nature 611 « contrats de prestations de services »).

8. DSP Parcs de stationnement – Choix du délégataire

M. SCHWARTZ Jean-Philippe fait part de sa préoccupation pour l'avenir du centre-ville de Sarreguemines qui connaît, à l'instar d'autres villes de même taille, un abandon de ces commerçants qui partent s'installer en zones commerciales périphériques. « On leur facilite le travail en proposant aux clients des parkings payants » Il ajoute que l'un des premiers critères retenus par les franchises lorsqu'elles souhaitent s'implanter est de vérifier s'il y a du stationnement gratuit à proximité du lieu visé. « La première demi-heure gratuite c'est bien mais au-delà le parking payant s'avère un frein pour les enseignes candidates à l'installation. Le parking gratuit est l'un des outils qui contribuent à faire revenir des commerçants au centre-ville. Nous devons conserver la maîtrise des outils qui nous permettent d'agir car que pouvons-nous faire nous, élus, pour rendre incitatif les loyers des commerces ? Nous n'avons aucune marge de manœuvre dans ce domaine. Je le répète, le stationnement payant est malheureusement un frein énorme. »

M. HENNARD souligne que la Ville fait beaucoup d'efforts au niveau du stationnement. Le périmètre du centre-ville compte 2570 places dont 1213 payantes et 1315 gratuites. La Ville a édité une carte du centre-ville où figurent les 14 parcs de stationnement dont seuls 3 sont payants : le Carré Louvain, le Moulin et le parking devant la poste. « C'est un bel effort qui s'étale sur plusieurs années. » Il rappelle en outre que la Ville a créé des zones bleues dans tout l'hyper-centre qui permettent de stationner 30 minutes gratuitement sur la voirie publique.

M. SCHWARTZ Jean-Philippe dit admettre les efforts « considérables » consentis par le passé pour améliorer l'offre de stationnement cependant, il constate que « cela ne suffit pas » arguant que les usagers souhaitent avant tout pouvoir se garer au plus près des magasins sans payer. « C'est pour cela que les zones commerciales ont du succès. »

Monsieur le Maire revient rapidement sur le choix d'une gestion en DSP : « Cette délégation à INDIGO a été discutée pendant un certain temps. Je suis le défenseur des intérêts de la Ville mais les délégataires ont droit aussi à faire des bénéfices. Cela doit être gagnant/gagnant. Cette délégation convient à nos intérêts, aux intérêts des citoyens et aux intérêts du délégataire. Les travaux d'investissement (caméras pour sécuriser l'ensemble du parking, aménagements pour les personnes à mobilité réduite) s'élèvent à hauteur de 200 000 € et je pense que la Ville n'aurait pas pu les faire à moindre coût. » Abordant la question des commerces du centre-ville, Monsieur le Maire souligne que les parkings présentent, certes, une attractivité mais à son sens, ils ne constituent pas un facteur essentiel. « Je ne pense pas que le stationnement soit quelque chose de pénalisant. Les tarifs ne sont relativement pas élevés et ceux qui veulent la gratuité totale. peuvent dans ce cas se garer sur les parkings périphériques. Toutes les villes sont confrontées à ce phénomène. J'admets ce que vous dites M. SCHWARTZ quant à votre souci de l'attractivité du centre-ville et je crois que vous êtes sincère mais vous devez l'être aussi en reconnaissant le travail qui a été fait pour la renforcer. Les espaces partagés et autres aménagements du centre-ville, d'un certain coût, contribuent à cette attractivité. Il y a, cependant, des facteurs que l'on ne maîtrise pas, notamment le coût des loyers élevés à certains endroits. Nous ne disposons d'aucun moyen pour remédier à cela même si Mme MULLER BECKER s'efforce avec la Chambre de Commerce de conseiller et d'orienter les futurs commerçants vers des locaux abordables. Et puis, on me demande aussi parfois pourquoi certains commerçants ne font pas plus d'efforts pour leurs vitrines ou pour modifier leurs horaires d'ouverture. On ne peut pas tout attendre de la collectivité.

Mon équipe et moi cherchons des solutions pour agir en facilitateurs. Nous pourrions par exemple racheter des commerces qui ferment afin de les soustraire aux marchands de biens qui pratiquent la surenchère. C'est une piste et je veux bien prendre d'autres bonnes idées, si vous en avez, à conditions qu'elles soient réalistes. La politique, ce n'est pas un concours de démagogie. Si demain nous mettons tous les parkings gratuits, il y aura des conséquences insoupçonnées car nous avons à gérer des équipements. Nous continuerons à travailler ensemble toutes tendances confondues pour trouver les meilleures solutions en sachant que nous ne sommes pas des faiseurs de miracles et que les commerçants doivent eux aussi faire des efforts. Efforts que nous pouvons parfois accompagner comme nous le faisons déjà avec le FISAC. »

Mme MULLER-BECKER fait part de sa satisfaction quant à la décision d'instaurer la gratuité sur les parkings du centre-ville les deux week-ends avant Noël, initiative qui avait fait l'objet d'une discussion lors du dernier Conseil Municipal. Elle tient aussi à rappeler que le niveau supérieur du parking Carré Louvain est désormais accessible suite à un investissement de 850 000 € réalisé par la Ville. « Cela correspond à un choix politique de la Municipalité de mener cette opération de réfection. » Elle ajoute qu'en 2018, une signalétique installée aux entrées de ville, localisera les parkings du centre-ville avec le nombre de places disponibles sur chacun. Revenant sur le FISAC, Mme MULLER BECKER explique que ce fonds a permis à de nombreux commerçants de bénéficier d'une aide pour des aménagements intérieurs ou extérieurs de leur magasin. Parmi les critères d'éligibilité à ce programme, figurent les actions de communication qui permettent de mettre en avant dans la presse ou les médias audiovisuels les actions mises en place par les commerçants. Enfin, Mme MULLER BECKER aborde la question des locaux commerciaux inoccupés : « Je suggère de mettre en place une taxe sur ces locaux. Il y a des propriétaires qui ne louent plus leurs biens depuis 10 ans malgré des propositions en ce sens parce qu'ils ne souhaitent pas faire d'efforts sur les loyers ou remettre aux normes les lieux. Nous avons effectivement du travail car c'est un problème national, d'ailleurs le Sénat vient de mettre en place un groupe de travail ad hoc. »

Monsieur le Maire souligne qu'en Allemagne les règles d'urbanisme commercial sont différentes de celles appliquées en France lesquelles s'avèrent plus contraignantes. « Même si en théorie, il y a volonté de trouver des points de convergences, dans la pratique les administrations aussi bien françaises qu'allemandes ne parviennent pas à trouver un compromis.

M. SANITATE fait part de sa perplexité quant à la volonté d'INDIGO de continuer à exercer cette DSP alors qu'elle est déficitaire.

M. HENNARD répond que ce gestionnaire a déjà réduit le déficit et qu'il souhaite continuer à travailler avec la Ville.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. l'Adjoint Armand HENNARD,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1411-1 et suivants et ses article R.1411-1 et suivants ainsi que l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application n° 2016-86 du 1er février 2016,

Vu la délibération en date du 28 février 2017 approuvant le principe d'une Délégation de service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin,

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de service public en charge de l'ouverture des candidatures, établi lors de sa réunion du 21 juin 2017 (14h30),

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de service public en charge de l'analyse des candidatures, établi lors de sa réunion du 21 juin 2017 (15h00),

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de service public en charge de l'ouverture des offres établi lors de sa réunion du 21 juin 2017 (15h30),

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de service public en charge de l'analyse de l'offre initiale du candidat établi lors de sa réunion du 11 juillet 2017, et émettant un avis favorable à l'engagement des négociations avec le candidat ayant remis une offre,

Vu le rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat,

Considérant que conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit le Conseil Municipal du choix du délégataire auquel il a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat,

Considérant que l'ensemble contractuel est composé du contrat de délégation de service public et de ses annexes,

Considérant qu'au terme des négociations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation de l'offre de la Société Indigo Infra tel que présenté dans le rapport annexé aux présentes, dans la mesure où cette offre répond à l'ensemble des attentes de la Ville,

Décide à l'unanimité

ARTICLE 1er : d'approuver le choix de la Société Indigo Infra en qualité de délégataire du service public des parcs en ouvrage du Carré Louvain et du Moulin

ARTICLE 2 : d'approuver les termes du contrat de délégation et ses annexes

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation avec cette société et les actes y afférents.

9. Aménagement d'un terrain synthétique au stade du Hagwald – Demande de subvention aux fonds européens (FEDER)

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Marc ZINGRAFF,

Vu le Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences,

Vu le projet de réhabilitation du stade du Hagwald comprenant le remplacement de la pelouse naturelle par un revêtement en gazon synthétique,

Vu le dispositif d'aide 8.9.B « Infrastructures économiques et socioculturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020,

Vu sa précédente délibération du 2 octobre 2017 sollicitant l'appui financier de la Fédération Française de Football

Décide à l'unanimité

- D'approuver le projet de réhabilitation du stade du Hagwald (quartier Beausoleil) pour un montant de 708.333 € HT et son plan de financement prévisionnel :

Coût prévisionnel de l'opération : 708.333 € HT

Subventions sollicitées :

- Région Grand Est : 200.000 € (28 %)

- Europe (FEDER) : 250.000 € (35 %)

- Fédération (FAFA) : 20.000 € (3 %)
- Ville de Sarreguemines : 238.333 € (34 %)

- Ce projet comprend le remplacement de la pelouse naturelle (très abimée en raison d'une utilisation intensive) par un revêtement en gazon synthétique et doit permettre aux FC Beausoleil Sarreguemines ainsi qu'aux établissements scolaires (école ABCM, collège Jean Jaurès) d'accueillir leurs membres dans de bonnes conditions de pratique et de sécurité. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Postes de dépenses	Montant prévisionnel (en €)
Etudes – travaux préparatoires – démolition/dépose - terrassement	114.355 €
Infrastructure terrain sportif	130.975 €
VRD – assainissement - drainage	146.175 €
Equipements sportifs – clôtures et divers	316.828 €
Montant total des dépenses prévisionnelles	708.333 €

- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de la Région Grand Est le soutien financier du FEDER au titre du dispositif 8.9.B « Infrastructures économiques et socioculturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférents

10. Demandes d'avance sur subvention

Monsieur le Maire rappelle que ces avances sont prioritairement consenties aux associations qui ont des salariés et donc besoin de trésorerie pour payer les salaires du premier trimestre. Depuis quelques années, la Ville a progressivement éliminé les demandes qui n'étaient pas fondées ainsi le montant total est passé de 935 000 € en 2014 à 488 000 € en 2017 dont 173 000 € pour le CCAS.

A - Demandes d'avance sur subventions 2018 aux associations

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. l'Adjoint Denis PEIFFER,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Décide à l'unanimité

de verser les avances sur subventions 2018 ci-après, et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018 :

- Aux Arts etc.	9 060 €
Chapitre 65	
Rubrique 30 1	
Article 65744	
- Centre Socioculturel (Fonctionnement général)	127 217,50 €
Chapitre 65	
Rubrique 5220	
Article 65744	

- A.S Sarreguemines Tennis Chapitre 65 Rubrique 40 1 Article 65744	16 000 €
- Sarreguemines Football Club Chapitre 65 Rubrique 40 1 Article 65744	60 000 €
- CSL Beausoleil Chapitre 65 Rubrique 0250 Article 65744	7 500 €
- Interassociation de Sarreguemines Chapitre 65 Rubrique 5220 Article 65744	32 000 €
- Tir à l'arc Chapitre 65 Rubrique 40 1 Article 65744	6 000 €
- Asso Lutte Chapitre 65 Rubrique 40 1 Article 65744	40 000 €
- Music Dance Connection Chapitre 65 Rubrique 30 1 Article 65744	2 000 €
- Société Carnavalesque Chapitre 65 Rubrique 95 0 Article 65742	15 000 €
Total :	314 777,50 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes au versement des avances sur subvention 2018.

B : Demandes d'avance sur subventions 2018 - CCAS

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. l'Adjoint Denis PEIFFER,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Décide à l'unanimité

- de verser l'avance sur subventions 2018 ci-après, et d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018 :

- CCAS	173 000 €
Chapitre 65	
Rubrique 5200	
Article 657362	

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente au versement de l'avance sur subvention 2018.

11. Abri anti-aérien du Sacré Cœur – Conventions avec la Gendarmerie et le SDIS

A : Abri anti-aérien du Sacré-Cœur - Convention avec la gendarmerie

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Vu la demande de l'escadron 15/7 de Gendarmerie mobile de Sarreguemines de pouvoir utiliser le site,

Considérant la nécessité pour les forces de l'ordre de pouvoir optimiser leurs entraînements aux fins de recherches, de secours à personnes ou d'interpellations en milieu obscur,

Décide à l'unanimité

- de mettre à disposition de l'escadron 15/7 de la Gendarmerie mobile de Sarreguemines, l'abri anti-aérien situé sous la basilique du Sacré-Cœur - 63 rue Georges Clémenceau à Sarreguemines.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

B : Abri anti-aérien du Sacré-Cœur - Convention avec le SDIS

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la demande du Centre d'Incendie et de Secours de Sarreguemines de pouvoir utiliser le site,

Considérant la nécessité pour les sapeurs-pompiers de pouvoir optimiser l'entraînement des personnels du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieux périlleux (GRIMP) ou les reconnaissances longues distances,

Décide à l'unanimité

- de mettre à disposition du Centre d'Incendie et de Secours de Sarreguemines, l'abri anti-aérien situé sous la basilique du Sacré-Cœur - 63 rue Georges Clémenceau à Sarreguemines.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

12. Participation à un groupement de commande pour l'achat de papier

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article 79 de la Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte qui fixe les objectifs suivants aux services de l'Etat et aux collectivités territoriales : « Acheter au minimum 25% de produits papetiers et imprimés fabriqués à partir de papier recyclé à compter du 1er janvier 2017 (40% à partir du 1er janvier 2020). Les autres produits papetiers, articles de papeterie à base de fibres et imprimés doivent être issus de forêts gérées durablement. Diminuer de 30 %, avant 2020, leur consommation de papier bureautique en mettant en place un plan de prévention en ce sens. »

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'intérêt commun de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et de ses communes membres pour lancer une consultation groupée relative à l'achat de papier,

Décide à l'unanimité

- de constituer un groupement de commandes composé par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées en vue de la passation d'un accord cadre relatif à la fourniture de papier, en adéquation avec la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte,
- de désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,
- de prévoir que la commission d'appel d'offres compétente soit celle du coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de groupement ci jointe ainsi que toutes pièces ou documents s'y rapportant.

13. Avis à émettre sur la Plan Local d'Urbanisme de la commune de Blies-Guersviller

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Blies-Guersviller du 16 décembre 2016 arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-1 à L 123-9, L 300-2 et R 123-1 à R 123-18,

Vu les différents documents composant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme fournis par la Commune de Blies-Guersviller à la Commune de Sarreguemines en sa qualité de commune limitrophe et de personne publique associée,

Après examen de ces divers documents,

Décide à l'unanimité

- d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BLIES-GUERSVILLER,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent

14. Avis à émettre sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 112-3 à L. 112-7 et L.171-1 et les articles R.112-1 à R.112-17 relatifs aux dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, L.571-11 et suivants, R.123-2 et suivants et R.571-58 à R.571-65 relatifs aux Plans d'Exposition au Bruit,

Vu le rapport de présentation de l'avant-projet du PEB de l'aérodrome de Sarreguemines Neunkirch,

Vu le rapport de présentation du projet élaboré à la suite des réunions de présentation des 30 août et 17 octobre 2017,

Considérant que les zones délimitées par les courbes de bruit n'impactent ni les secteurs urbanisés ni les secteurs définis comme destinés à l'urbanisation dans le Plan Local d'Urbanisme,

Décide à l'unanimité

- d'émettre un avis favorable au projet de Plan d'Expositions au Bruit de l'aérodrome de Sarreguemines Neunkirch,

- de transmettre le présent avis au Préfet de la Moselle dans un délai de deux mois suivant la réception du rapport de présentation,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

15. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)

A - Communication au Conseil Municipal en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT : attribution des marchés et ventes

En application de la délibération d'attribution du conseil municipal à Monsieur le Maire du 14/04/2014, les marchés publics conclus doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal

Intitulé	Date de notification	Attributaire	Montant TTC
Réaménagement d'un terrain de football en gazon synthétique stade du Hagwald	12/06/2017	Groupement DHR/Colas/TPHM	790 966,49
Service de transport scolaire pour l'année 2017/2018	28/06/2017	KEOLIS 3 Frontières Metz	maxi/an : 165 000
Réhabilitation des conduites d'assainissement 2017	29/06/2017	SEIRS TP Wissous	69 250,92
Travaux d'enrobés coulés à froid	11/07/2017	SBTP Ennery	maxi : 25 000/an
Fourniture/installation de deux aires de jeux	28/07/2017	Lot 1 : DHR Paysages Moulins-les-Metz	18 392,82
	19/09/2017	Lot 2 : IMAJ Lacroix-sur-Meuse	39 048,00
Achat d'un poids lourds avec bennes et bras de levage	21/08/2017	Lot 1 : Theobald Trucks Yutz	64 800,00
	21/08/2017	Lot 2 : Ancy Groupe Ennery	45 600,00
Fourniture et pose de deux élévateurs pour PMR	30/08/2017	A2A Laxou	83 994,88
Réfection du mur d'enceinte du cimetière - rue des Bosquets	21/08/2017	SCHWARTZ Paul Bitche	54 824,64
Réalisation de différents types de cheminements paysagers	11/09/2017	KEIP Morhange	maxi/an : 45 000
Concession service public pour gestion funéraire rue des Bosquets	10/10/2017	Pompes Funèbres Lorraine BACKES Sarreguemines	Redevance/mois : 200 € soit 2 400 €/an et 12 000 €/durée totale de 5 ans

B - Communication dépenses imprévues 2017 - BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du Budget primitif 2017 (séance du Conseil municipal du 27 mars 2017),

Vu l'avis de la Commission des finances du 06 décembre 2017,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint. Marc ZINGRAFF ?

Décide à l'unanimité

d'autoriser les virements et les inscriptions de crédits ci-après au Budget Général

Investissement

- Travaux Eclairage Public rue Schatz (9 288.00 €)
A débiter Chapitre 020 - Nature 020 - fonction 01 02 (D)
A créditer Chapitre 21 - Nature 2151 - fonction 8220 (D)

- Achat matériels outillage Cimetière (2 175.00 €)
A débiter Chapitre 020 - Nature 020 - fonction 01 02 (D)
A créditer Chapitre 21 - Nature 2188 - fonction 0260 (D)

Fonctionnement

- Connexion fibre Archives Municipales (6 087.58 €)
A débiter Chapitre 022 - Nature 022 fonction 0121 (D)
A créditer Chapitre 011 - Nature 611 fonction 0202 (D)

- Abattage arbres - sécurité (19 812.00 €)
A débiter Chapitre 022 - Nature 022 fonction 0121 (D)
A créditer Chapitre 011 - Nature 61521 fonction 8231 (D)

- Honoraires Etudes Périscolaire Omap (5 280.00 €)
A débiter Chapitre 022 - Nature 022 fonction 0121 (D)
A créditer Chapitre 011 - Nature 6227 fonction 0202 (D)

- Honoraires Contentieux Benouarzeg 2eme phase (1 380.00 €)
A débiter Chapitre 022 - Nature 022 fonction 0121 (D)
A créditer Chapitre 011 - Nature 6227 fonction 0202 (D)

- Honoraires Divers Contentieux (2 950.00 €)
A débiter Chapitre 022 - Nature 022 fonction 0121 (D)
A créditer Chapitre 011 - Nature 6227 fonction 0202 (D)

16. Divers

Néant

A l'issue de la séance Monsieur le Maire souhaite à l'ensemble des participants de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et leur donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal fixé le 22 janvier 2018.

Listes des délibérations soumises au Conseil Municipal du 11 décembre 2017

1. Approbation du procès-verbal de la 31e séance du Conseil Municipal
2. Décision modificative – Indemnités de sinistre
3. Budget Primitif 2018 – Budget Général – Autorisation d’engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget des dépenses nouvelles d’investissement en vertu de l’article L 1612-1 du CGCT
4. Créances admises en non-valeur – Budget Général 2017
5. Créances admises en non-valeur – Budget Assainissement 2017
6. Révision des tarifs et loyers municipaux pour 2018
7. Numérisation en 3D du Jardin d’Hiver du Musée de la Faïence
8. DSP Parcs de stationnement – Choix du délégataire
9. Aménagement d’un terrain synthétique au stade du Hagwald – Demande de subvention aux fonds européens (FEDER)
10. Demandes d’avance sur subvention
11. Abri anti-aérien du Sacré Cœur – Conventions avec la Gendarmerie et le SDIS
12. Participation à un groupement de commande pour l’achat de papier
13. Avis à émettre sur la Plan Local d’Urbanisme de la commune de Blies-Guersviller
14. Avis à émettre sur le projet de plan d’exposition au bruit de l’aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch
15. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) - Communication(s)
16. Divers
Néant

Le Maire
Céleste LETT

La Secrétaire
Audrey LAVAL

Les Conseillers présents,

ZINGRAFF Marc		LIMBACH Dominique	
STEINER Jean		VILHEM Dominique	MASSING
HECKEL Christiane		GROUSELLE Marie-Catherine	
CUNAT Jean Claude		DOLLE Luc	
MULLER-BECKER Nicole		BEDE-VOLKER Stéphanie	
SCHWARTZ Jean- Marc		PEIFFER Denis	
HENNARD Armand		JUNG Sébastien	
NICKLAUS Bernadette		YILDIZ Leyla	
DIDIOT Carole		LAVAL Audrey	

LEGERON Chantal		LAMPERT Anne-Sophie	
NILLES Denis		BAUER Eric	
MARX Jacques		SANITATE Pascal	
CORDARY Evelyne		GIANNETTI Florence	
BUCHHEIT Arsène		FUHRMANN Caroline	
FISCHER Jean-William		SCHWARTZ Jean-Philippe	
HEYMES MUHR Marie-Thérèse		BECKERICH Nicole	
LECLERC Nathalie		UHRING Michel	